

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
COMMUNE
DE
CERCOTTES
45520

ARRETE n°17/2025

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION
RD 2020, rues de l'Eglise, Louise Dubel et route de Gidy
SECURISATION RD 2020

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de sécurisation de la RD 2020, au droit du 48 jusqu'au 36 route Nationale 20, par l'entreprise ADA TP (représentée par M. AMORIM Filipe), sise 3 route Nationale 20 à Cercottes, il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTÉ

Article 1 : Du 15 septembre (début des travaux de raboutage) au 15 octobre 2025, et ce, pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée dans les deux sens de circulation à hauteur du 48 jusqu'au 36 route Nationale 20, en fonction de l'évolution des travaux. La circulation sera basculée sur la chaussée opposée et sera alternée :

- par feux tricolores de 9 heures à 16 heures sur la RD 2020 (CF 24)
- manuellement de 8 heures à 9 heures et de 16 heures à 17 heures sur la RD 2020 et rue de l'Eglise (CF 23)
- par feux tricolores dans la nuit du 25 au 26 septembre (de 20 heures à 3 heures du matin) sur la RD 2020 (CF 24)

Dans cette première phase, les travaux consisteront à implanter des îlots centraux et à réaliser la réfection de la bande de roulement, d'abord dans le secteur nord puis en centre bourg.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux.

Article 3 : A chaque passage piéton, les usagers seront invités à emprunter le trottoir opposé aux travaux.

Article 4 : La route de Gidy sera fermée à la circulation. Une déviation sera mise en place par la rue de la Chaise et la rue du Buisson noir (voir plan ci-joint).

Au niveau de la rue Louise Dubel, la circulation sera alternée manuellement de 8 heures à 9 heures et de 16 heures à 17 heures afin de fluidifier les entrées et les sorties du parking. Un feu clignotant sera mis en fonction en journée.

Article 5 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur ; sur la portion en chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 6 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
 - A l'entreprise ADA TP, 3 Route Nationale 20 – 45520 CERCOTTES
 - qui, pour chacun, sera chargé de son application.
- Et au Conseil départemental via M. François OUDIN, au SIRTOMRA et au Conseil régional/ Car REMI (transport scolaire) pour information.

Fait à Cercottes, le 9 septembre 2025

Le Maire, Martial SAVOURE-LEJEUNE



